

**ASSOCIATION DIOCESAINE**

**DE LANGRES**

11, rue des Platanes

**52200 CHAUMONT**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**SUR LES COMPTES ANNUELS**

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**

**Christophe PETITJEAN**

Commissaire aux comptes  
Membre de la Compagnie Régionale de NANCY

29 Boulevard de la Rochelle  
**55000 BAR LE DUC**

## **RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS**

**CHRISTOPHE PETITJEAN**

EXPERT-COMPTABLE DIPLÔME

INSCRIT AU TABLEAU DE LA REGION LORRAINE

COMMISSAIRE AUX COMPTES

MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE NANCY

-----  
29, Boulevard de la Rochelle  
55000 BAR LE DUC

-----  
TEL : 03 29 79 04 42  
FAX : 03 29 76 37 17

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Exercice clos le 31 Décembre 2017**

### **ASSOCIATION DIOCESAINE DE LANGRES**

11, rue des Platanes  
52200 CHAUMONT

Au Conseil d'Administration de l'Association Diocésaine de LANGRES

#### **I. Opinion**

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Diocésaine de LANGRES relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

#### **II. Fondement de l'opinion**

##### ***Référentiel d'audit***

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

CP

## **Indépendance**

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1er Janvier 2017 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## **III. Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

**Les postes de trésorerie représentent 45% du total du bilan en valeur brute et 67% en valeur nette. C'est pourquoi un de mes axes de contrôle a consisté à m'assurer de la prise en compte des dépréciations au 31/12/2017 et à contrôler que les placements de l'association diocésaine sont conformes à son objet social.**

Ces travaux n'ont pas révélé d'anomalies susceptibles de remettre en cause le traitement comptable adopté.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de mon opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

## **IV. Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'assemblée générale**

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du trésorier et dans les autres documents adressés aux membres de l'assemblée générale et du Conseil d'Administration sur la situation financière et les comptes annuels.

## **V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction et à la gouvernance d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction et à la gouvernance d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité. Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

## **VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de mes responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Bar le Duc, le 15 juin 2018

**Christophe PETITJEAN**  
**Commissaire aux comptes**



# ASSOCIATION DIOCESAINE DE LANGRES

11, rue des Platanes  
52200 CHAUMONT

## Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Bar-le-Duc le 15 juin 2018

**Christophe PETITJEAN**  
**Le commissaire aux comptes**



**BILAN ACTIF**EXERCICE : Du 1/1/2017 Au 31/12/2017  
EXERCICE N-1 : Du 1/1/2016 Au 31/12/2016

Page 1

Montants en EUROS

	BRUT	Prov./Amort	NET	NET N-1
Capital souscrit non appelé (0)				
<b><u>ACTIF IMMOBILISE</u></b>				
<b><u>Immobilisation Incorporelles</u></b>				
Concessions, brevets et droits similaires	24 591.25	24 088.81	502.44	3 031.94
Autres Immobilisations Incorporelles	396 032.00	188 115.20	207 916.80	247 520.00
<b>Total Immobilisation Incorporelles</b>	<b>420 623.25</b>	<b>212 204.01</b>	<b>208 419.24</b>	<b>250 551.94</b>
<b><u>Immobilisations corporelles</u></b>				
Terrains	306 846.96		306 846.96	306 846.96
Constructions	4 871 864.36	3 152 888.43	1 718 975.93	1 803 713.24
Autres immobilisations Corporelles	313 491.83	237 376.19	76 115.64	85 350.64
Immobilisations en Cours	14 876.88		14 876.88	4 500.00
<b>Total Immobilisations corporelles</b>	<b>5 507 080.03</b>	<b>3 390 264.62</b>	<b>2 116 815.41</b>	<b>2 200 410.84</b>
<b><u>Immobilisations Financières</u></b>				
Participations	1 141.50		1 141.50	1 126.50
Prêts	45 000.00		45 000.00	88 600.00
Autres immobilisations financières	725.00		725.00	725.00
<b>Total Immobilisations financières</b>	<b>46 866.50</b>		<b>46 866.50</b>	<b>90 451.50</b>
<b>TOTAL (I)</b>	<b>5 974 569.78</b>	<b>3 602 468.63</b>	<b>2 372 101.15</b>	<b>2 541 414.28</b>
<b><u>ACTIF CIRCULANT</u></b>				
<b><u>Stocks</u></b>				
<b><u>Créances</u></b>				
Clients et comptes rattachés	28 387.32		28 387.32	24 586.52
Autres Créances	176 624.48	8 664.81	167 959.67	165 526.04
<b>Total Créances</b>	<b>205 011.80</b>	<b>8 664.81</b>	<b>196 346.99</b>	<b>190 112.56</b>
<b><u>Divers</u></b>				
Valeurs mobilières de placement	4 234 159.80	30 802.75	4 203 357.05	3 959 927.86
Disponibilités	967 692.22		967 692.22	1 190 780.07
<b>Total Divers</b>	<b>5 201 852.02</b>	<b>30 802.75</b>	<b>5 171 049.27</b>	<b>5 150 707.93</b>
<b>Total Actif Circulant</b>	<b>5 406 863.82</b>	<b>39 467.56</b>	<b>5 367 396.26</b>	<b>5 340 820.49</b>
<b><u>COMPTES DE RÉGULARISATION</u></b>				
Charges Constatées d'avance	19 916.56		19 916.56	16 446.68
<b>TOTAL (II)</b>	<b>5 426 780.38</b>	<b>39 467.56</b>	<b>5 387 312.82</b>	<b>5 357 267.17</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
<b>TOTAL GENERAL (0 à V)</b>	<b>11 401 350.16</b>	<b>3 641 936.19</b>	<b>7 759 413.97</b>	<b>7 898 681.45</b>



**BILAN PASSIF**EXERCICE : Du 1/1/2017 Au 31/12/2017  
EXERCICE N-1 : Du 1/1/2016 Au 31/12/2016

Page 2

Montants en EUROS

	MONTANT	N - 1
<b><u>CAPITAUX PROPRES</u></b>		
Fonds de dotation	3 786 605.16	3 740 227.82
Autres réserves	557 317.80	519 536.69
Report à nouveau	2 495 034.52	2 318 815.67
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou Perte)	-156 112.27	259 807.30
<b>TOTAL (I)</b>	<b>6 682 845.21</b>	<b>6 838 387.48</b>
Autres		152.45
<b>TOTAL (II)</b>		<b>152.45</b>
<b>TOTAL (III)</b>		
<b><u>Dettes</u></b>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	179 919.78	208 831.88
Emprunts et dettes financières divers	530 289.05	541 873.75
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	48 316.62	39 189.14
Dettes fiscales et sociales	82 993.29	81 563.96
Autres dettes	111 750.23	95 483.75
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>953 268.97</b>	<b>966 942.48</b>
<b><u>Comptes de régularisation</u></b>		
Produits constatés d'avance	11 880.00	10 020.00
Legs et successions en cours	111 419.79	83 179.04
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>1 076 568.76</b>	<b>1 060 141.52</b>
Ecart de conversion passif (V)		
<b>TOTAL GENERAL (I à V)</b>	<b>7 759 413.97</b>	<b>7 898 681.45</b>



**COMPTE DE RESULTAT - CHARGES**EXERCICE : Du 1/1/2017 Au 31/12/2017  
EXERCICE N-1 : Du 1/1/2016 Au 31/12/2016

Page 1

Montants en EUROS

	MONTANT	% P.R.	N - 1	% P.R.	VARIATION	%
<b><u>CHARGES D'EXPLOITATION</u></b>						
Achats	739 676.05	31	687 622.10	26	52 053.95	8
Services extérieurs	604 689.39	25	620 726.92	24	-16 037.53	-3
Impôts, taxes et versements assimilés	55 671.40	2	53 140.97	2	2 530.43	5
Charges de personnel	1 089 656.42	46	1 103 898.68	42	-14 242.26	-1
Dotations aux amortissements et provisions	188 879.96	8	187 245.88	7	1 634.08	1
Autres charges de gestion courante	31 326.15	1	38 757.71	1	-7 431.56	-19
<b>Total charges d'exploitation</b>	<b>2 709 899.37</b>	<b>114</b>	<b>2 691 392.26</b>	<b>102</b>	<b>18 507.11</b>	<b>1</b>
<b><u>CHARGES FINANCIÈRES</u></b>						
Dotations aux provisions / elts financiers	3 871.74	0	2 452.20	0	1 419.54	58
Intérêts et charges assimilées	6 307.11	0	9 304.22	0	-2 997.11	-32
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement	311.00	0	167 269.90	6	-166 958.90	-100
<b>Total charges financières</b>	<b>10 489.85</b>	<b>0</b>	<b>179 026.32</b>	<b>7</b>	<b>-168 536.47</b>	<b>-94</b>
<b><u>CHARGES EXCEPTIONNELLES</u></b>						
Valeurs nettes d'éléments d'actifs cédés		0	115 200.00	4	-115 200.00	-100
Autres charges exceptionnelles	1 626.24	0	19 258.71	1	-17 632.47	-92
<b>Total charges exceptionnelles</b>	<b>1 626.24</b>	<b>0</b>	<b>134 458.71</b>	<b>5</b>	<b>-132 832.47</b>	<b>-99</b>
<b>Impôts sur les bénéfices (VI)</b>	<b>2 045.00</b>	<b>0</b>	<b>2 439.00</b>	<b>0</b>	<b>-394.00</b>	<b>-16</b>
<b>Total des charges</b>	<b>2 724 060.46</b>	<b>115</b>	<b>3 007 316.29</b>	<b>114</b>	<b>-283 255.83</b>	<b>-9</b>
<b>Solde créditeur = bénéfice</b>		<b>0</b>	<b>259 807.30</b>	<b>10</b>	<b>-259 807.30</b>	<b>-100</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 724 060.46</b>	<b>115</b>	<b>3 267 123.59</b>	<b>124</b>	<b>-543 063.13</b>	<b>-17</b>



**COMPTE DE RESULTAT - PRODUITS**EXERCICE : Du 1/1/2017 Au 31/12/2017  
EXERCICE N-1 : Du 1/1/2016 Au 31/12/2016

Page 2

Montants en EUROS

	MONTANT	% P.R.	N - 1	% P.R.	VARIATION	%
<b><u>PRODUITS D'EXPLOITATION</u></b>						
Prestations de services	708 237.18	30	691 004.93	26	17 232.25	2
Production immobilisée		0	7 050.56	0	-7 050.56	-100
Subventions d'exploitation	300.00	0		0	300.00	100
Reprises sur provisions (et amort.), transferts de charges	116 646.29	5	118 613.73	5	-1 967.44	-2
Autres produits de gestion courante	1 591 692.97	67	1 618 109.22	61	-26 416.25	-2
<b>Total produits d'exploitaitaion</b>	<b>2 416 876.44</b>	<b>102</b>	<b>2 434 778.44</b>	<b>93</b>	<b>-17 902.00</b>	<b>-1</b>
Quotes-parts de résultat / opérations faites en commun (II)		0		0		
<b><u>PRODUITS FINANCIERS</u></b>						
Revenus des prêts et titres immobilisés	56 265.59	2	60 388.40	2	-4 122.81	-7
Revenus des VMP et produits assimilés	20 944.97	1	25 335.46	1	-4 390.49	-17
Reprises sur provisions et transferts de charges	112.41	0	229 222.88	9	-229 110.47	-100
Produits nets sur cessions valeurs mobilières de placement	480.00	0		0	480.00	100
<b>Total produits financiers</b>	<b>77 802.97</b>	<b>3</b>	<b>314 946.74</b>	<b>12</b>	<b>-237 143.77</b>	<b>-75</b>
<b><u>PRODUITS EXCEPTIONNELS</u></b>						
Legs reçus	67 178.41	3	456 682.33	17	-389 503.92	-85
Produits cession éléments d'actifs		0	56 000.00	2	-56 000.00	-100
Autres produits exceptionnels	6 090.37	0	4 716.08	0	1 374.29	29
<b>Total produits exceptionnels</b>	<b>73 268.78</b>	<b>3</b>	<b>517 398.41</b>	<b>20</b>	<b>-444 129.63</b>	<b>-86</b>
<b>Total des produits</b>	<b>2 567 948.19</b>	<b>108</b>	<b>3 267 123.59</b>	<b>124</b>	<b>-699 175.40</b>	<b>-21</b>
Solde débiteur = perte	156 112.27	7		0	156 112.27	100
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 724 060.46</b>	<b>115</b>	<b>3 267 123.59</b>	<b>124</b>	<b>-543 063.13</b>	<b>-17</b>



# ASSOCIATION DIOCÉSAINE DE LANGRES

## ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

**Année 2017**

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2017, dont le total est de 7 759 413.97€ et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un déficit de 156 112.27 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Les notes indiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis le 15/06/2018 par les dirigeants de l'association.

### **SOMMAIRE**

1. Faits caractéristiques de l'exercice.
2. Événements significatifs postérieurs à la clôture de l'exercice.
3. Dérogations éventuelles.
4. Règles et méthodes comptables.
5. Changement de méthodes
6. Immobilisations corporelles et incorporelles
7. État des échéances des créances et des dettes.
8. Dépréciation des valeurs mobilières de placement.
9. Produits à recevoir.
10. Charges à payer.
11. Charges et produits constatés d'avance.
12. Charges à répartir sur plusieurs exercices.
13. Périmètre d'intégration et description de la méthode d'intégration.
14. Tableau des effectifs.



## **1. Faits caractéristiques de l'exercice.**

L'année 2017 s'est terminée par un résultat déficitaire de 156 k€, dont 266 k€ pour la Curie.

Elle a été marquée par les faits suivants :

- au niveau immobilier, pas de cession immobilière.
- les investissements immobiliers de la curie ont été de 10k€, ceux des paroisses de 42k€.
  
- au niveau financier, il n'y a pas eu de mouvements financiers notoires
  
- au niveau exceptionnel, nous n'avons pas enregistré en legs de clôture de succession.
  
- au niveau du personnel, il y a eu 3 départs (1 départ en retraite, 1 rupture conventionnelle, 1 fin de CDD) ainsi que 3 embauches (2 en remplacement de départs, 1 embauche suite création de poste). L'effectif au 31/12/2017 est en augmentation avec 20 salariés (soit 17,5 ETP).

## **2. Événements significatifs postérieurs à la clôture de l'exercice.**

Il n'y a pas eu d'événement postérieur au 31 décembre 2017 susceptible d'avoir une influence sur les comptes de l'année 2017.

## **3. Dérogations éventuelles.**

Aucunes.

## **4. Règles et méthodes comptables.**

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

## **5. Changement de méthodes.**

Pas de changement de méthodes en 2017.

## **6. Immobilisations corporelles et incorporelles.**

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant des modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :



- Gros œuvre 40 ans
- Toitures et fenêtres 30 ans
- Agencements, électricité et plomberie 20 ans
- Aménagements 2 à 20 ans
- Matériels 4 à 10 ans
- Mobilier 5 à 10 ans
- Matériel de bureau et informatique 1 à 4 ans

Les biens immobiliers font l'objet d'un éclatement, soit forfaitaire (50% gros œuvre, 25% toiture + fenêtres, 25% électricité + plomberie + agencement) pour les biens anciens, soit en éléments plus précis d'après les factures correspondantes pour les biens plus récents (gros œuvre, toiture, menuiserie, électricité, plomberie, papier/peinture ...).

### 7. État des échéances des créances et des dettes.

CADRE A	ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	À un an au plus	À plus d'un an
	Prêts	45 000.00	43 600.00	1 400.00
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	28 387.32	28 387.32	
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
État et autres collectivités publiques	Impôt sur les bénéfices			
	Autres impôts, taxes et versements assimilés			
	Divers			
	Débiteurs divers (dont créances relatives à	11 810.00	11 810.00	
	Produits à recevoir	164 814.48	164 814.48	
	Charges constatées d'avance	19 916.56	19 916.56	
	<b>TOTAUX</b>	<b>269 928.36</b>	<b>268 528.36</b>	<b>1 400.00</b>



CADRE B	ÉTAT DES DETTES	Montant brut	À un an au plus	À plus d'un an et 5 ans au plus	À plus de cinq ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	à 2 ans max. à l'origine				
	à plus de 2 ans à l'origine	179 919.78	29 413.55	121 996.14	28 510.09
Emprunts et dettes financières divers		368 138.19			368 138.19
Fournisseurs et comptes rattachés		48 316.62	48 316.62		
Personnel et comptes rattachés					
Sécurité sociale et autres organismes		80 941.29	80 941.29		
État et autres collectivités publiques	Impôt sur les bénéfices				
	Autres impôts, taxes et assimilés	2 052.00	2 052.00		
Dettes sur immobilisations et comptes					
Autres dettes (Messes à célébrer+carnets de Lourdes )		162 150.86	162 150.86		
Autres Charges à payer et cptes à régulariser		223 170.02	223 170.02		
Produits constatés d'avance		11 880.00	11 880.00		
<b>TOTAUX</b>		<b>1 076 568.76</b>	<b>557 924.34</b>	<b>121 996.14</b>	<b>396 648.28</b>

#### 8. Dépréciation des valeurs mobilières de placement.

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les dépréciations des valeurs mobilières de placement comprennent également les provisions constatées sur les autres supports monétaires.

#### 9. Produits à recevoir.

	Montant
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	16 922.00
Créances clients et comptes rattachés	350.00
Autres créances	147 542.48
Disponibilités	
<b>TOTAL</b>	<b>164 814.48</b>



### 10. Charges à payer.

	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	
Dettes fiscales et sociales	2 045.00
Autres dettes	103 802.64
<b>TOTAL</b>	<b>105 847.64</b>

### 11. Charges et produits constatés d'avance.

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	19 916.56	11 880.00
Charges / Produits financiers	0.00	0.00
Charges / Produits exceptionnels	0.00	0.00
<b>TOTAL</b>	<b>19 916.56</b>	<b>11 880.00</b>

### 12. Charges à répartir sur plusieurs exercices.

Aucune.

### 13. Périmètre d'intégration et description de la méthode d'intégration.

Les comptes de l'Association Diocésaine comprennent : les services généraux et administratifs, les services des Pèlerinages, des Vocations, six Aumôneries de l'Enseignement Public, les Aumôneries des hôpitaux, la revue La Vie Diocésaine, l'Hospitalité de Lourdes, l'Aumônerie de la Maison d'Arrêt, les services de Pastorale des Jeunes, ainsi que les Services de la Formation Permanente, de la Pastorale de la Santé, de la Pastorale de la Famille, de la Pastorale Liturgique et Sacramentelle, de la Chancellerie, du Catéchuménat et de la Communication qui n'ont pas de comptabilité indépendante.

Les comptes des 31 paroisses et de 6 ensembles inter-paroissiaux sont agrégés aux comptes de la Curie Diocésaine afin de former les comptes annuels de l'Association Diocésaine. Afin d'éviter une double comptabilisation de certaines opérations, toutes les opérations réciproques significatives sont retraitées.



#### 14. Tableau des effectifs en 2017.

Sur l'année de l'exercice.

CATEGORIES	EFFECTIF			EFFECTIF EQUIVALENT
	Hommes	Femmes	Total	Temps Plein
Prêtres	41		41	41
Diacre	1		1	1
bénévoles				
Laïcs	3	17	20	17.5
bénévoles				
<b>TOTAL</b>	<b>45</b>	<b>17</b>	<b>62</b>	<b>59 1/2</b>

#### 15. Information sur les legs.

Les legs enregistrés en produits sont ceux qui ont été authentifiés par acte notarié et réalisés définitivement.

Les legs en cours figurant au bilan concernent des successions non encore clôturées (compte 47500000 pour 111 419.79€)

#### 16. Engagements hors bilan recus.

Au 31/12/2017, le montant estimé des legs à recevoir est de 28 722€.

#### 17. Autres informations

L'Association Diocésaine de Langres bénéficie en outre de l'assistance de très nombreuses personnes bénévoles. L'Association Diocésaine n'a pas valorisé ce bénévolat car ces contributions ne peuvent être évaluées avec suffisamment de fiabilité quant au nombre de personnes concernées et d'heures effectuées.

